

15.02.93.-
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES PERSONNES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 8 DECEMBRE 1993
LECRET No 93-625 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-
Portant promotion au titre de
l'année 1992 de Monsieur KAPAMANN
(Alain Kalmart) Administrateur de
Santé des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des cadres administra-
tifs de la Santé Publique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS/-

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/199/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965 fixant le
statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déclassement des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315/du 23 Juin 1993, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318/du 24 Juin 1993, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 93-624 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 8 Décembre
1993 portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1992 de Monsieur KAPAMANN (Alain Kalmart) Adminis-
trateur de Santé des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
cadres administratifs de la Santé ;

(/ E C R E T E :

N^o 5

~~11~~

ARTICLE 1er. - Monsieur KAPAMANN (Alain Kalmart,) Administrateur de Santé de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République du Congo, en service à la Direction de la Médecine Préventive à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1992 au 2^e échelon, indice 920 de son grade pour compter du 17 Mai 1992 ACC = NEANT.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. / - /

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,



Jean Prosper KOYO.-



Général Jacques Joachim YHOMBI-PANGO.-

AMPLIATIONS.

- JORC..... 2
- DGFP/DGCA..... 3
- ~~DGMP/EST~~..... 3
- DGB/DGCP..... 4
- MSPAS/DGSP..... 2
- DMP..... 1
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 4
- SGG/BC..... 3.

